



15 /2023

MAIRIE



Lit-et-Mixe

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS : Mme MJ.RUSKONE – M. J.WATIER – M.D.DUFAU -Mme I.LESBATS – M. S.LABAT-M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS – Mme C.LACOSTE –Mme S.CHAMPILOU- Mme V. DOUET- -Mme C.GUILLET- M. T. LAMARQUE- - M. G.VILLENAVE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT- M. C. VIGNEAU- M.G.NAPIAS

Mme CHAMPILOU est élue secrétaires de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 19

OBJET : Création de postes d'agents non titulaires pour les besoins saisonniers du camping municipal

VU les dispositions de l'article L 332-23 2° du code général de la fonction publique,

VU le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Afin d'assurer la bonne gestion et le bon fonctionnement du Camping Municipal durant la saison estivale et sur proposition de Monsieur le Maire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Mme Marie-José RUSKONÉ, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de créer les emplois suivants :

- Un adjoint administratif contractuel pour la réception du camping du 1er avril 2023 au 30 septembre 2023 à temps complet rémunéré au 8ème échelon de l'échelle C1 indice brut 387, majoré 354.
- Un adjoint administratif contractuel pour la réception du camping du 1er juin 2023 au 30 septembre 2023 à temps complet rémunéré au 8ème échelon de l'échelle C1 indice brut 387, majoré 354.
- Un adjoint administratif contractuel pour la réception du camping du 1er juillet 2023 au 30 septembre 2023 à temps complet rémunéré au 8ème échelon de l'échelle C1 indice brut 387, majoré 354.
- Cinq adjoints d'animation contractuels pour la réception du camping municipal du 1er juillet 2023 au 31 août 2023 à temps complet, rémunérés au 8ème échelon de l'échelle C1 indice brut 387, majoré 354.
- Deux adjoints techniques contractuels du 15 mars 2023 au 14 septembre 2023 à temps complet pour le nettoyage des blocs sanitaires et des bungalows toile, rémunérés au 8ème échelon de l'échelle C1 indice brut 387, majoré 354.
- Deux adjoints techniques contractuels du 1er avril 2023 au 30 septembre 2023 à temps complet pour le nettoyage des blocs sanitaires et des bungalows toile, rémunérés au 8ème échelon de l'échelle C1 indice brut 387, majoré 354.
- Un adjoint technique contractuel pour l'entretien et la maintenance du camping du 1er mai 2023 au 30 septembre 2023 à temps complet rémunéré au 8ème échelon de l'échelle C1 indice brut 387, majoré 354.
- Deux adjoints techniques contractuels du 1er mai 2023 au 30 septembre 2023 à temps complet pour le nettoyage des blocs sanitaires et des bungalows toile, rémunérés au 8ème échelon de l'échelle C1 indice brut 387, majoré 354.
- Deux adjoints techniques contractuels du 30 juin 2023 au 31 août 2023 à temps complet pour le nettoyage des blocs sanitaires et des bungalows toile, rémunérés au 8ème échelon de l'échelle C1 indice brut 387, majoré 354.



M. le Maire précise qu'en raison des nécessités de service ces agents pourront être amenés à effectuer des heures supplémentaires pouvant être rémunérées. Ces agents pourront bénéficier du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise que requièrent leur poste

- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement des salaires correspondant aux emplois susvisés au chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget primitif 2023 du Camping Municipal.
- d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels et à signer les contrats à durée déterminée fixant le cadre administratif réglementaire de leurs emplois et les arrêtés individuels fixant le régime indemnitaire.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

+Pour copie conforme.

Le Maire.

Gérard NAPIAS

